

CONSEIL MUNICIPAL

du 24 Juin 2021

ORDRE DU JOUR

1 – Décisions Modificatives n°2

Il convient de procéder à une régularisation du budget primitif 2021 en dépenses et recettes de section d'investissement pour intégration d'écritures comptables (liées aux études suivies de travaux).

2 – Carrefour giratoire du Breyra : demandes de subventions départementales

La commune sollicite le Département pour participer :

- Sur les travaux d'éclairage public à hauteur de 15 000 €,
- Sur l'aménagement paysager de l'îlot central à hauteur de 1 500 €.

3 – Opération pour compte de tiers : Révision allégée n°2 PLU

Il est décidé de faire porter les frais de procédures aux porteurs du projet desservi par cette révision du PLU (études et autres frais annexes).

4 - Opération pour compte de tiers : éléments de sécurisation route de Cadaujac

Certains frais de sécurisation (chicanes et coussins berlinois) seront réglés par les promoteurs de 2 lotissements desservis.

5 – Opération pour compte de tiers : Travaux de lotissement route de Cadaujac

La commune décide de faire porter les frais de renforcement des réseaux par le promoteur (modification délibération du 8 avril).

6 – Convention de passage : parcelle C 671

A la demande du propriétaire riverain, la commune peut lui accorder une autorisation de passage (impasse de Parsac). Cette délivrance sera actée devant notaire contre redevance.

7 – Conventions de servitude ENEDIS

Il convient de régulariser, par conventions de servitude 2 transformateurs ENEDIS, pour les parcelles cadastrées A 1374-1386 et C 1008-1733-1735.

8 – Modification des conditions de mises à disposition de salles et de matériels

Sur propositions des membres de la Commission Vie Locale réunis le 14 juin dernier, il est nécessaire de modifier les conditions de location des salles, location et prêt de matériel.

La location aux particuliers ne sera pas possible du 1^{er} juin au 15 juillet.

La location est payante pour les Martillacais. Le prêt reste gratuit pour les associations, les châteaux et les entreprises. La mairie, l'ALSH et l'école restent prioritaires.

9 – Modification du tableau des effectifs

Suite la réunion de la Commission des Ressources Humaines, il convient de modifier le tableau des effectifs communaux.

10 – Modification des horaires de la Médiathèque

Suite à la réunion de la Commission Culture, il convient de modifier les horaires d'ouverture au public de la Médiathèque.